

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme RINEAU Annie, Maire.

Date de convocation : 5 juin 2024.

Nombre de membres :

- En exercice : 11
- Présents : 11
- Votants : 11

Présents : A. RINEAU, C. GRIMAUD, F. GERMONNEAU, J. GUIGNARD, D. ALRIVIE, M. CHAUVET, O. GAUDIN, J. GAUDIN, F. VANDEWEGHE, C. MARSAUD-GELOT, A. LUSSEAU

Absents-Excusés :

Secrétaire de séance : D. ALRIVIE

Ordre du jour :

Tirage au sort pour la désignation du jury criminel 2025

BATIMENTS

- Choix du mobilier pour l'aménagement de la Mairie

TRAVAUX

- Programme Voirie – Devis des entreprises

COMPTABILITE

- Subventions 2024 aux associations
- Budget Camping – Décision Modificative n°1
- Modification des statuts du budget Camping
- SyDEV – Convention pour des travaux de rénovation d'éclairage

PERSONNEL

- Contrat saisonnier pour l'été
- Intervention Musique et Danse en Milieu Scolaire pour l'année scolaire 2024/2025

QUESTIONS DIVERSES

- Aménagement de l'école – Compte rendu de la visio avec Edu'Renov
- Devis de prestation pour l'entretien des allées du camping

Madame le Maire demande si des observations sont à apporter sur le procès-verbal du 14 mai 2024.

Aucune autre observation n'est formulée, le procès-verbal du 14 mai 2024 est approuvé et peut donc être affiché dans les panneaux.

TIRAGE AU SORT POUR LA DESIGNATION DU JURY CRIMINEL 2025

Madame le Maire fait procéder à la désignation de six jurés qui feront partis de la liste annuelle du jury criminel de la Cour d'Assises du département de la Vendée, en présence des représentants des communes de MAILLÉ et de SAINT PIERRE LE VIEUX.

Ont été tiré au sort :

- Monsieur GARREAU Jean-Claude, né le 09/03/1953
Domicilié 10, Grand Rue à MAILLÉ
- Madame PROY (GELOT) Patricia, née le 05/11/1962
Domiciliée 32, Rue St Pient à MAILLÉ
- Monsieur MEGNIET Yves, né le 31/01/1962
Domicilié 10, rue des Chambres Souil à ST PIERRE LE VIEUX
- Madame BOUCHAND Anita, née le 19/04/1935
Domiciliée 15, Le Bourg à ST PIERRE LE VIEUX
- Madame GIRARD (QUILLET) Marie-Josèphe, née le 12/10/1938
Domiciliée 22, rue Saulnière à MAILLEZAIS
- Madame LECLERC Noémie, née le 30/12/1993
Domiciliée 5, Civray à MAILLEZAIS

1 – CHOIX DU MOBILIER POUR L'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal du devis de la société ATIPIU. Ce dernier a été travaillé en commission.

Le montant total pour l'ameublement des 2 niveaux de la Mairie est de **59 551,75 € TTC**, sous réserve d'une réduction du fournisseur.

Après en avoir délibéré, avec 8 voix pour et 3 abstentions, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **ACCEPTÉ** les devis pour le mobilier de la mairie,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y afférents

2 – PROGRAMME VOIRIE – DEVIS DES ENTREPRISES

Suite à la réunion de conseil municipal en date du 14 mai dernier, au cours de laquelle le programme Voirie de l'année 2024 a été voté à l'unanimité, Mme le Maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises.

FONCTIONNEMENT

SOTRAMAT 70 021,50 € TTC
COLAS 80 813,94 € TTC

INVESTISSEMENT

SOTRAMAT 74 118,00 € TTC
COLAS 79 656,00 € TTC

Mme le Maire propose de retenir l'entreprise la mieux disante, à savoir SOTRAMAT.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **RETIENT**, avec 8 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre le programme, l'entreprise SOTRAMAT pour la partie Fonctionnement.
- **RETIENT**, avec 10 voix pour et 1 abstention, l'entreprise SOTRAMAT pour l'Investissement.
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y afférents

3 – SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions communales pour l'année 2024 en fonction des demandes reçues.

Mme le Maire propose également d'augmenter le montant de la subvention pour le spectacle de Noël, les tarifs des prestations ayant augmentés ces dernières années.

<u>Associations de Maillezais</u>	PROPOSITIONS 2024
ADMR Maillezais	931.00
AFR Association Familles Rurales	2 800.00
Amicale des Pensionnaires (EHPAD)	400.00
Amicale Laique	750.00
APE (parents d'élèves ecole publique) Classes Vertes	25 € par enfant
APE (parents élèves Ecole Publique)	1 000.00
APE (parents élèves Ecole Publique) (spectacle NOEL)	
APEL La jeune Autize (parents élèves Ecole Privée)	1 000.00
CATM Maillezais	150.00
Club de l'Age d'Or	400.00
Coin Foireux (Association)	1 000.00

Ecole jeunes sapeurs pompiers Sèvre Autize	150.00
Ecole Sainte-Trinité (Classe ULIS)	715.00
Loisirs et Pétanque	400.00
OGEC	750.00
OGEC (Spectacle de Noel)	1 200.00
OGEC Classes Vertes (25 €/élève)	25 € par élèves
Société de Chasse Communale	250.00
UCAPL	500.00
FCNMA Maillezais-St Pierre Nieul Oulmes (Foot)	1 500.00
La Java Fertile	400.00
TOTAL	14 296.00

Mme le Maire demande aux conseillers faisant partie des bureaux de quitter la séance au moment du vote de leur subvention.

Mme le Maire demande au Conseil s'il approuve les subventions mentionnées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE avec**

ADMR	11 voix pour
AFR	10 voix pour (1 membre ne prend pas part au vote)
Amicale des Pensionnaires	11 voix pour
Amicale Laïque	11 voix pour
APE Classe verte	11 voix pour
APE	11 voix pour
APEL	11 voix pour
CATM	11 voix pour
Club de l'Age d'or	11 voix pour
Coin Foir'eux	8 voix pour
	(3 membres ne prennent pas part au vote)
Jeunes Sapeurs Pompiers	11 voix pour
Ecole Ste Trinité	11 voix pour
La Java Fertile	11 voix pour
Loisirs et Pétanque	10 voix pour (1 membre ne prend pas part au vote)
OGEC	10 voix pour (1 membre ne prend pas part au vote)
OGEC Classe verte	10 voix pour (1 membre ne prend pas part au vote)
OGEC Spectacle de Noël	11 voix pour
Foot	11 voix pour
Société de Chasse	11 voix pour
UCAPL	11 voix pour

AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y afférant.

4 – BUDGET CAMPING – DECISION MODIFICATIVE N°1

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajouter des crédits supplémentaires au budget camping afin de régulariser une écriture de 2023.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	A. 673	315 €
Recettes	A.706	315€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **ACCEPTE** la décision modificative ci-dessus,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y afférents

5 – BUDGET CAMPING – MODIFICATION DES STATUTS

La commune de **MAILLEZAIS**, dispose d'un budget annexe SPIC non doté de l'autonomie financière (compte 515) Ce budget est donc actuellement lié par un compte de liaison (451).

La chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire, a, à plusieurs reprises, rappelé, que les collectivités locales avaient, en vertu de l'article L.2221-4 du CGCT, l'obligation de doter leurs budgets annexes SPIC, exploités en régie, de l'autonomie financière, c'est à dire d'un compte au Trésor.

Cette obligation a été rappelée par M. VIGUIER responsable du Service de Gestion Comptable de Fontenay le Comte.

Il convient donc de délibérer afin d'acter la modification de statut du budget annexe SPIC en budget rattaché doté d'un compte au Trésor.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Mme Le Maire,

VU :

- L'article L.2221-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande de M. VIGUIER, responsable du Service de Gestion Comptable de Fontenay le Comte

CONSIDERANT que :

La collectivité de **MAILLEZAIS**, dispose d'un budget annexe SPIC « **CAMPING L'AUTISE** » non doté de l'autonomie financière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **AUTORISE** le changement de statut du budget annexe SPIC « **CAMPING L'AUTISE** », en budget rattaché,
- **DOTÉ** à compter du 1^{er} janvier 2025 ce budget d'un compte au Trésor dédié (515)
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6 – SyDEV – CONVENTION POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION D'ECLAIRAGE

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la convention du SyDEV pour la rénovation de l'éclairage. Une horloge dans l'armoire 007 est à changer, la participation de la commune pour ces travaux est de 568 €.

Mme le Maire demande l'autorisation de signer la convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **ACCEPTE** la convention du SyDEV,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y afférents

7 – CONTRAT SAISONNIER POUR L'ETE

Vu le droit aux congés de l'agent technique de Maillezais,

Vu le travail qu'occasionne la saison estivale sur la commune,

Mme le Maire propose le recrutement d'un agent saisonnier pour les mois de juillet et août, et demande l'autorisation de signer le contrat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **ACCEPTE** le recrutement d'un saisonnier pour les mois de juillet et août 2024,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y afférents

8 – INTERVENTION MUSIQUE ET DANSE EN MILIEU SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Chaque année la commune participe à l'intervention musiques et danses avec le Département de la Vendée, pour les deux écoles de la commune.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal s'il renouvelle cette intervention pour la rentrée 2024-2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **ACCEPTE** le renouvellement de l'intervention musiques et danses pour la rentrée 2024-2025, pour les deux écoles de la commune

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y afférents

QUESTIONS DIVERSES

- Aménagement de l'école : le compte rendu de la visio Edu'Rénov est transmise aux conseillers. Le bureau d'étude retenu par l'état, va procéder aux recherches de financement possible.
Un rendez-vous est prévu entre Mme le Maire et Mme l'inspectrice de Fontenay le Comte.
- Suite au devis proposé par Jardins d'Autise, le conseil décide de faire faire qu'un passage pour le désherbage des allées du camping.
- Plusieurs devis ont été demandés à l'entreprise TECERES pour l'entretien du terrain de foot.
- Compte rendu des commissions :
 - Vie Scolaire : un souci de personnel à l'EHPAD a conduit la commune a trouvé un autre moyen de restauration pour les enfants durant une semaine.
 - Voirie : les travaux rue de la Trigalle se terminent, un souci d'approvisionnement d'enrobé a retardé un peu le chantier.
 - Bâtiment : les travaux de la Mairie se poursuivent. La venelle derrière le mur de la Mairie est à nettoyer.
- Une réunion avec les associations va être programmée pour les festivités du 13 juillet.
- Le règlement du camping est à finaliser.
- Les nichoirs, hôtel à insectes et maisons à hérissons vont être installés.
- L'escalier Rue de l'Écu, derrière le terrain de camping est à condamner.
- Le prochain conseil est prévu le 8 juillet.

La séance est levée à 22h10.

~~~~~

Affiché en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.

**Le secrétaire de séance,**



**Le Maire.**



